

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1997-1998

---

12 MAI 1998

---

PROJET DE DECRET

VISANT A ASSURER A TOUS LES ELEVES  
DES CHANCES EGALES D'EMANCIPATION SOCIALE,  
NOTAMMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE  
DE DISCRIMINATIONS POSITIVES(1)

---

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION  
PAR M. HAZETTE ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. n° 235 (1997-1998) n°s 1 à 26.

**Amendement n° 146**

A l'article 12, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa, le point 3<sup>o</sup> devient le point 1<sup>o</sup>.

*Justification*

Dans la prévention de la violence, il importe de parler d'abord de l'humain avant de parler des infrastructures.

P. HAZETTE.  
M. NEVEN.  
D. VAN EYLL.  
G. MATHIEU.  
C. DUPONT.  
F. DUPUIS.